

Appel à projet
Occupation temporaire du domaine public
Le Café Castillon
Impasse Jean Sellon – 13 520 PARADOU

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Commune du Paradou – 2 Place Charloun Rieu – 13 520 PARADOU

OBJET DE L'APPEL A PROJET

Le présent avis d'appel à candidatures porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, pour la gestion et l'exploitation d'un établissement à usage de débit de boissons – restaurant « Le Café Castillon ».

L'appel à projets vise ainsi à appuyer l'émergence de tout type d'initiatives positives permettant la dynamisation du centre village. L'établissement d'un commerce de proximité de type bistrot, propre à assurer du lien social et la promotion du terroir local, permettra le développement de l'activité économique de proximité.

EXPLOITATION

Date du début d'exploitation souhaitée : courant du 1^{er} trimestre 2024

La convention d'occupation sera conclue pour une durée de trente-six (36) mois, renouvelable de manière expresse une (1) fois vingt-quatre (24) mois, soit soixante (60) mois maximum.

DÉSIGNATION DES LIEUX ET MOYENS MIS A DISPOSITION

Les locaux mis à disposition, situés à l'angle de l'avenue Jean Bessat et de l'Impasse Jean Sellon, comprennent :

- 2 salles de bistrot-restaurant d'une superficie d'environ 72 m² dont une réserve et des toilettes pour environ 10 m²
- 1 cuisine d'environ 23 m²
- 1 terrasse d'environ 60 m² jouxtant le bâtiment
- Locaux du personnel (vestiaire et sanitaire) de 14 m² environ, en extérieur
- 1 local poubelle + rangement (en extérieur)

La commune mettra également à disposition de l'exploitant, une partie de son domaine public : ¼ de la place de la mairie, le préau face au bistrot, après régularisation d'une permission de voirie.

Les locaux sont livrés avec l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation, propriété de la commune : matériel de cuisine, mobilier intérieur et extérieur.

La licence 4 appartenant à la commune sera également mise à disposition du futur exploitant, dans le respect des conditions requises pour son exploitation.

NATURE DES ACTIVITÉS

Le débit de boissons sera ouvert toute l'année, avec une restauration proposée à des tarifs abordables et accessibles au plus grand nombre.

Il est attendu une pleine participation à l'animation et la vie du village, pour les manifestations à caractère festif, culturel, associatif ou autre ; que ces manifestations soient organisées à l'initiative de la commune, des associations ou par l'exploitant lui-même.

MONTANT DE LA REDEVANCE

La redevance mensuelle est fixée à mille cinq cents euros (1 500 €).

L'exploitant aura en sus à sa charge tous impôts, taxes, charges et redevances liés à l'usage du local, notamment, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance droits d'auteur SACEM, sauf la taxe foncière.

PROCEDURE

Avis d'appel à candidatures pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en application du Code général de la propriété des personnes publiques et articles L.1311-5 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Documents de la consultation

- Le présent appel à projet
- Les plans
- L'inventaire
- Le projet de convention

Documents à fournir par le candidat

- Un courrier motivé adressé à Madame le Maire indiquant le souhait de candidater
- Un curriculum vitae présentant les références
- Le projet global sur le bistrot, ainsi qu'une proposition détaillée comportant les éléments suivants :
 - Le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées
 - Jours et horaires d'ouverture prévisionnels
 - Extrait de la carte proposée, notamment, tarifs et types de produits
 - Budget prévisionnel de l'activité
 - Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire lui interdisant d'exercer une activité commerciale
 - Un document attestant de la capacité à émettre une garantie bancaire à hauteur de trois mois de redevance, exigée lors de la prise de possession des lieux
 - La copie du permis d'exploitation pour la licence 4 ou un document attestant de la capacité du candidat à passer ledit permis
 - Le certificat de visite des locaux
 - Tout document jugé utile à la candidature

Conditions d'attribution

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée au regard des critères suivants, lesquels permettront d'établir une note globale sur 20 points.

<i>Concept et adéquation de l'offre – horaires d'ouverture</i>	<i>5 points</i>
<i>Expérience, profil et références du candidat</i>	<i>5 points</i>
<i>Qualité des produits et des prestations proposées</i>	<i>5 points</i>
<i>Idées d'animation du site et partenariats locaux</i>	<i>3 points</i>
<i>Capacité de gestion ou aptitude à gérer une entreprise</i>	<i>2 points</i>

A la discrétion de la collectivité, à l'issue de cette analyse, les candidats pourront être reçus afin de préciser les modalités de leur offre. La commune se réserve le droit de négocier.

Le lauréat sera celui qui aura obtenu la meilleure note globale à l'issue de cette procédure.

Publicité

Le présent appel à projet est publié sur le site internet de la collectivité www.mairie-du-paradou.fr, sur la page [Facebook Paradou](#) et sur la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.fr

- dans le journal d'annonces légales : la Provence

Visite

La visite des lieux est obligatoire. Elle sera organisée à compter du 6 novembre 2023. Elle s'effectuera sur rendez-vous, auprès de Chrystel L'EBRELLEC, directrice des services, par mail dgs@mairie-du-paradou.fr ou téléphone 04.90.54.54.01

A l'issue, une attestation de visite sera remise ; elle devra figurer dans le dossier de candidature.

Remise des offres

Les candidats adresseront leur proposition exclusivement par voie postale (LRAR) à l'adresse suivante :

Mairie du PARADOU
2, Place Charloun Rieu
13 520 PARADOU
Tel : 04.90.54.54.01 / accueil@mairie-du-paradou.fr

ou la déposeront en mains propres à l'accueil de la mairie contre récépissé.

La mairie est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Les services sont fermés le jeudi après-midi.

L'enveloppe devra être fermée et porter la mention : « Candidature pour la convention d'occupation du domaine public du site Le Café Castillon - Ne doit pas être ouvert »

Date de publicité : lundi 23 octobre 2023

Date limite pour la réception des offres : vendredi 24 novembre 2023 à 17 h 00

La commune se réserve le droit d'abandonner la procédure, à tout moment, pour motif d'intérêt général